

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 9 décembre, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 5 décembre 2025

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **17**

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François -DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : Mme CHIAPPONI Marina
M. DERAMBUR Reynald

Pouvoirs de : Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. DU PONTAVICE Quentin à M. DEJY Guillaume
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine
M. GRANGAUD Sélim-Thomas à M. LANOE Loïc

Secrétaire de séance : M. BERARD Maxime

OBJET : Jardin de la Tour – Plan de financement

N°20251209-13

Rapporteur Maxime BERARD

Annexes : néant

Synthèse et exposé des motifs

En 2014, l'effondrement d'une maison au fond de la place Albert a initié un projet ambitieux de démolition / reconstruction en vue de permettre la construction de treize logements sociaux.

La reconstruction de ces 13 logements et la renaturation de l'espace public au nord de ceux-ci sont intrinsèquement liées. La commune de Guillestre a déposé un permis d'aménager qui a été accordé en avril 2023 dans le but de :

- Améliorer et sécuriser les cheminements piétons,
- Créer un jardin public, un espace fraîcheur dans le centre bourg,
- Mettre en valeur les abords de la Tour d'Eygliers.

Ce futur espace, joignant la place Albert, via le passage sous bâtiment, à la tour d'Eygliers et la rue Dr Julien Guillaume, sera composé de plusieurs niveaux. Végétalisé et comprenant une fontaine, il offrira de la fraîcheur tout en mettant en valeur des matériaux locaux, comme le marbre rose de Guillestre. L'intervention prévue le long des remparts permettra de sécuriser le cheminement piéton en leur redonnant de la place. Les travaux de réaménagement seront conduits en parallèle de la construction des logements.

Le coût de ce projet est estimé à 555 440 € HT.

Une demande de subvention a été réalisée auprès du Département des Hautes-Alpes. Une autre demande va être déposée à la Préfecture des Hautes-Alpes dans le cadre de l'appel à projet de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en janvier 2026 et une partie du projet fera l'objet d'un financement communal.

Tel est l'objet de cette délibération.

DÉPENSES HT		RECETTES	
Honoraires et Etudes	60 000 € HT	Département Hautes-Alpes	30 % soit 166 632 €
Travaux	495 440 € HT	Préfecture des Hautes-Alpes (DETR)	30 % 166 632 €
		Autofinancement communal	40 % soit 222 176 €
Sous total HT	555 440 €	Sous total HT	555 440 €
TVA	111 088 €	Commune de Guillestre TVA	111 088 €
TOTAL TTC	666 528 €	TOTAL TTC	666 528 €

Monsieur l'adjoint ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de renaturer l'espace public au pied des futurs logements ;

VU l'avis du Bureau municipal du 1^{er} décembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant

DÉPENSES HT		RECETTES	
Honoraires et Etudes	60 000 € HT	Département Hautes-Alpes	30 % soit 166 632 €
Travaux	495 440 € HT	Préfecture des Hautes-Alpes (DETR)	30 % 166 632 €
		Autofinancement communal	40 % soit 222 176 €
Sous total HT	555 440 €	Sous total HT	555 440 €
TVA	111 088 €	Commune de Guillestre TVA	111 088 €
TOTAL TTC	666 528 €	TOTAL TTC	666 528 €

- **SOLLICITE** une subvention de 30% soit 166 632 € auprès du Département des Hautes-Alpes;
- **SOLLICITE** une subvention de 30% soit 166 632 € auprès de la préfecture au titre de l'appel à projet de la "Dotation d'équipement des territoires ruraux au titre du dispositif";
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer tous les actes y afférents.

Pôle Cadre de vie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 09 décembre 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 10 décembre 2025
Publié le : 10 décembre 2025



